

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 19 août 2002*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit d'étude extraordinaire de 650 000 F en vue de la transformation et rénovation des bâtiments de «la Pastorale» sise 106, route de Ferney à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit extraordinaire d'étude**

<sup>1</sup> Un crédit extraordinaire de 650 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'étude de travaux de transformation et rénovation des bâtiments de la Pastorale, sise 106, route de Ferney à Genève.

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante :

Frais d'étude	604 090 F
TVA (7,6 %)	45 910 F
Renchérissement	0 F
Total	<hr/> 650 000F

### **Art. 2 Budget d'investissement**

Ce crédit extraordinaire ne figure pas au budget d'investissement 2002. Il sera comptabilisé dès 2002 sous la rubrique 54.03.00.508.65.

### **Art. 3 Financement et couverture des charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissements «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Historique**

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été prises par les autorités genevoises et fédérales pour améliorer les conditions d'accueil des internationaux dans notre ville, dans le cadre de la stratégie sur les priorités de la Genève internationale mise en place par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat. Ces démarches ont abouti à la création d'outils tels que le Centre d'accueil-Genève internationale (CAGI), le Club suisse de la presse (CSP), le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG) et la Fondation pour Genève. Ces entités sont locataires du domaine de la Pastorale, à l'exception du CADONG.

Ces réalisations sont nées pour renforcer l'attrait et le rayonnement de la Genève internationale. Elles ont montré qu'elles sont indispensables tant leurs prestations sont demandées et appréciées.

Il s'agit désormais de structurer ces activités, de les loger de manière adéquate et de les financer dans le cadre d'un concept clair qui optimise l'efficacité et la visibilité, et qui en assure le fonctionnement dans la durée. Il s'agit également de mieux les intégrer, sans rien enlever à leurs caractéristiques propres qui font leur force, à la stratégie d'ensemble pour la Genève internationale que symbolise, au-delà des contributions des collectivités publiques et du secteur privé, le magnifique site de la Pastorale, au cœur de la Genève internationale.

### **2. Activités**

#### ***2.1 Rôle du Centre d'Accueil - Genève Internationale (CAGI)***

Le Centre d'Accueil - Genève Internationale (CAGI), occupe une partie de la maison de maître du domaine de la Pastorale. Les services du CAGI sont gratuits et à disposition de tous les membres des organisations internationales (OI), missions diplomatiques et organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que leur famille (soit quelque 40 000 personnes), dès leur installation ou durant leur séjour à Genève et dans la région.

Ouvert en 1996, le CAGI travaille étroitement avec la Chancellerie d'Etat (Service du Protocole) et régulièrement avec d'autres services de l'Etat. Le CAGI remplit une fonction d'accueil, au nom des autorités genevoises et fédérales, et joue un rôle d'interface entre Genève et ses hôtes internationaux.

Le CAGI, qui compte 12 collaborateurs, a été fondé par la Confédération suisse et l'Etat de Genève, et jouit du soutien additionnel de 17 autres partenaires institutionnels, dont le canton de Vaud, la Ville de Genève, le Groupement des Banquiers Privés Genevois ou la Société des Régisseurs de Genève, qui lui versent une cotisation financière ou une prestation en nature (mise à disposition de personnel; appuis informatiques; entretien du site) de la Pastorale.

Le Service-accueil du CAGI fournit une assistance pratique aux internationaux, notamment en matière de recherche de logements. Plus d'un millier de nouveaux internationaux ont ainsi été assistés en 2001, sans parler des centaines de demandes et de conseils pratiques qui leur sont adressés, et dont nombre d'entre eux trouvent réponse via le nouveau site Internet du CAGI : [www.cagi.ch](http://www.cagi.ch).

Le Service-ONG du CAGI assiste administrativement les ONG désireuses de s'implanter dans la région, étudie leurs demandes en collaboration avec les services de l'Etat concernés, et ce, dans le cadre de la Commission Interdépartementale sur la Genève Internationale (CIGI).

Le Service-manifestations du CAGI organise à intervalles réguliers diverses manifestations sociales et culturelles visant à favoriser une meilleure intégration des internationaux avec la population locale. Le CAGI dispose d'un kiosque culturel au Palais des Nations, permettant d'orienter les nombreux internationaux et délégués de passage sur les spectacles de Suisse romande.

Par ailleurs, le CAGI collabore activement à plusieurs groupes de travail de l'Etat qui ont pour mission d'améliorer les conditions-cadres locales (accueil dans les écoles privées, offre immobilière insuffisante pour les internationaux, crèches, etc.)

## ***2.2 Rôle du Club Suisse de la Presse (CSP)***

Le Club Suisse de la Presse (CSP) a été créé en 1997 avec le soutien de la Confédération suisse, de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et de l'ensemble des médias romands. Il occupe une partie de la maison de maître du domaine de la Pastorale. Le CSP organise en moyenne près de 120 conférences, rencontres, débats de presse et manifestations par an et

reçoit chaque année des personnalités prestigieuses, conseillers fédéraux, chefs d'Etat, Prix Nobel, écrivains, chefs d'entreprises suisses et étrangers (Fidel Castro, Abdoulaye Wade, Wole Soyinka, Bernard Kouchner, SS le Dalai-Lama, Jacques Rogge, Sepp Blatter, Bertrand Piccard, Saddruddin Aga Khan, Bertrand Delanoë, etc). Ces rencontres sont en moyenne suivies par plus d'une cinquantaine de journalistes suisses et étrangers et ont donné lieu à des milliers d'articles, reportages TV ou interviews radio à travers le monde.

Les effectifs du Club ont fortement augmenté. Aujourd'hui, le CSP compte 33 membres médias (journaux, radios, TV), 54 membres collectifs (collectivités publiques, entreprises, OI et ONG) et 205 membres individuels cotisant avec le droit de vote. Plus de 1000 personnes dont 600 journalistes actifs sont titulaires d'une carte de membre du Club.

Le CSP a signé un accord de partenariat avec le National Press Club de Washington, le New York Overseas Press Club, le Dubai Press Club. Il fait partie de la Fédération européenne des Press Clubs (14 membres), dont il a assumé la présidence en 2001 et dont il a accueilli l'Assemblée générale à Genève en mai 2001. Il est également membre fondateur de l'Association internationale des Press Clubs créée à Dubai en janvier 2002.

Pour remplir sa mission, qui est de favoriser le rayonnement de Genève dans les médias, tant en Suisse qu'à l'étranger, le CSP entend poursuivre l'organisation de conférences, rencontres, déjeuners de presse à l'intention des personnalités suisses et étrangères de passage à Genève désireuses de s'adresser aux médias. Par ailleurs, au vu de la notoriété de plus en plus grande du Club, le conseil aux ONG qui désirent organiser des conférences de presse ou s'adresser à la presse, ne cesse de croître.

### ***2.3 Rôle de Mandat International et du Centre d'Accueil pour les Délégations et Organisations Non Gouvernementales (CADONG)***

Mandat International, qui n'occupe pas actuellement le domaine de la Pastorale, a pour but d'accueillir les délégués non gouvernementaux et de faciliter leur participation aux conférences internationales ayant lieu à Genève. Actuellement, Mandat International gère le Centre d'Accueil pour les Délégations et Organisations Non Gouvernementales situé à Bellevue, qui est destiné prioritairement à l'hébergement et au soutien des délégués des pays en développement.

Le réaménagement de la Pastorale permettra d'ouvrir un lieu d'accueil, d'information et de travail qui servira à l'ensemble des quelque 60 000 à

70 000 délégués non gouvernementaux qui viennent chaque année suivre des réunions internationales à Genève. Ce nouveau Centre d'Accueil pour les Délégations et Organisations Non Gouvernementales à la Pastorale constituera un véritable point focal d'accueil et d'information pour l'ensemble des délégués de passage et facilitera l'accès aux organisations présentes à Genève. Il sera une source d'information précieuse ouverte à la population et utile aux autorités. Il permettra d'assurer quatre types de prestations qui ont été définies en consultation avec les délégués de passage et les organisations internationales :

- un centre d'accueil, d'information et d'orientation : information sur les conférences en cours, aide dans les démarches liées au séjour (hébergement, etc.), orientation vers les organisations internationales, les ONG, les autorités et les ressources académiques présentes en Suisse;
- une infrastructure de travail et une salle de réunion : ordinateurs avec traitements de textes multilingues, fax, accès Internet, photocopieuse, accès au Disque Optique de l'ONU, salle de réunion, etc.;
- un centre de documentation rassemblant les répertoires et les documents de références utiles au suivi des conférences : conventions, rapports, publications des organisations internationales et du secteur non gouvernemental, revues spécialisées, répertoires, bases de données sur les acteurs internationaux, etc. Il sera ouvert au public et aux étudiants;
- un service d'Information trilingue sur Internet, permettant d'informer les délégués et de promouvoir les activités de la Genève internationale: agenda des conférences internationales, guide d'information pour les délégués, liens utiles, mailing d'information.

Ce nouveau lieu d'accueil permettra de renforcer sensiblement les conditions cadres de Genève à l'évolution de la scène internationale, et notamment au rôle croissant des délégués non gouvernementaux. Enfin, il constituera un atout et un outil précieux au service de la communauté internationale présente à Genève.

## ***2.4 Rôle de la Fondation pour Genève***

Constituée en 1976, la Fondation pour Genève est un organisme privé reconnu d'utilité publique dont le but est de contribuer au renom de Genève, tant en Suisse qu'à l'étranger. C'est pourquoi, elle encourage toutes les actions de nature à favoriser le rayonnement international de Genève, qu'elles émanent des autorités ou des milieux privés.

Son activité se traduit par :

- des actions de sensibilisation de la population locale pour perpétuer la vision d'une Genève attrayante, carrefour de manifestations de premier ordre, où l'accueil, l'accès et la sécurité constituent des atouts majeurs;
- une participation active au développement des relations entre communautés internationales et partenaires locaux, en faisant se rencontrer les hommes et les femmes qui les composent autour de manifestations diverses. On peut citer l'organisation régulière en collaboration étroite avec le CAGI, de séances d'accueil pour nouveaux arrivants, un programme d'échanges linguistiques, des rencontres informelles entre conjoints de diplomates et conjoints genevois, des échanges professionnels entre organisations internationales et locales;
- l'exploitation d'un réseau de connaissances afin d'analyser les nouvelles tendances, menaces et opportunités susceptibles d'influer sur le rôle international de Genève et de sa région.

Dans la même optique, la Fondation pour Genève remet son Prix annuel à une personnalité ou une institution ayant contribué au rayonnement international de Genève.

Les ressources de la Fondation proviennent de dons et legs faits par des particuliers en faveur d'activités précises.

La Fondation pour Genève est installée depuis 2000 sur le site de la Pastorale.

### **3. Occupation actuelle des locaux du domaine de La Pastorale**

Actuellement, l'utilisation des locaux du site de la Pastorale est la suivante :

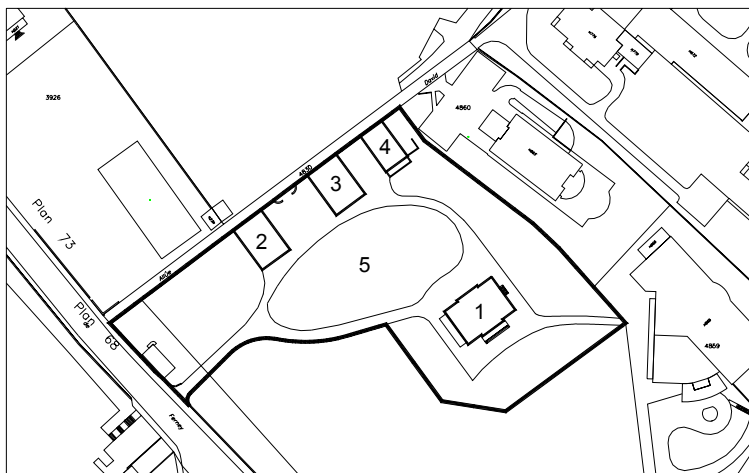
- le CAGI occupe 6 bureaux au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étage dans la maison de maître ainsi que 2 bureaux dans la Maison rose;
- le CSP occupe 5 bureaux au rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages dans la maison de maître, dont 2 bureaux sont utilisés par Radio suisse internationale;
- le CAGI et le CSP partagent la réception, les salons et l'office du rez-de-chaussée et le local technique au 1<sup>er</sup> étage;
- la Fondation pour Genève occupe le rez-de-chaussée de la Maison rose;
- la Fondation Mentor est également au 1<sup>er</sup> étage de la Maison rose;
- la deuxième dépendance et le bûcher sont inoccupés vu leur état délabré;
- le CADONG n'est actuellement pas présent sur le site de la Pastorale,

mais uniquement à Valavran. Dès cette année, il disposera cependant d'un lieu temporaire à la Pastorale, en attendant la rénovation complète du site.

#### 4. Concept d'accueil global pour la Pastorale

Il consiste à faire de la Pastorale un «**pôle d'excellence**» de la Genève internationale, au niveau de l'accueil opérationnel, autour des quatre publics-identifiés, à savoir les diplomates et les fonctionnaires internationaux, les délégués des ONG et les représentants des médias nationaux et internationaux.

#### 5. Schéma de situation des bâtiments



Références:

<b>1</b>	<b>Maison de maître:</b>	Centre d'accueil-Genève Internationale
	Actuellement	Club Suisse de la Presse Radio Suisse Internationale
	Futur:	Centre d'accueil-Genève Internationale



<b>2 Maison Rose:</b>	
Actuellement:	Fondation Mentor Fondation pour Genève
Futur:	Fondation Mentor Fondation pour Genève
<b>3 Dépendance:</b>	
Actuellement	Inoccupée, grange délabrée
Futur:	Mandat International et Centre d'Accueil pour les Délégations et Organisations Non Gouvernementales
<b>4 Bûcher:</b>	
Actuellement:	Inoccupé, bâtiment délabré
Futur:	Salle de Conférence Club Suisse da la Presse
<b>5 Aménagements extérieurs</b>	

## 6. Description des travaux

### 6.1 *Maison de Maître*

Assainissement du sous-sol, nettoyage des murs et dallage.

Reprise des canalisations EP du bâtiment.

### 6.2 *Maison Rose*

Aménagement d'un bureau en lieu et place du garage et modification de la chaufferie.

### 6.3 *Dépendance*

Rénovation et transformation du bâtiment pour l'aménagement de bureaux, soit assainissement général des structures, adaptation de la typologie à l'usage projeté, réfection partielle de la charpente et de la couverture, création de sanitaires, remplacement des menuiseries extérieures, crépis et peinture des façades.

#### **6.4 Bûcher**

Aménagement de bureaux et d'une salle de conférence, démolition et reconstruction d'un nouveau bâtiment, selon volumétrie de l'existant et respect de l'esprit architectural de l'ensemble de la propriété.

#### **6.5 Aménagements extérieurs**

Adaptation des cheminements et circulations dans la propriété. Reconstruction du mur d'enceinte selon les directives de la CMNS.

### **7. Coût estimé des travaux hors honoraires, TVA comprise**

Le coût probable des travaux s'élève, par analogie à d'autres chantiers similaires, à environ 5 007 200 F, TVA comprise.

Ne sont pas compris: le prix du terrain, les équipements mobiles et spécifiques des structures associatives qui occuperont les lieux, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal de décoration et d'art visuel.

### **8. Montant du crédit d'étude**

Le crédit d'étude demandé, d'un montant de 650 000 F, représente le montant des honoraires des mandataires pour l'établissement des études et du devis général (hors soumissions) y compris les sondages, relevés et expertises structurelles nécessaires.

### **9. Délais**

L'ouverture de ce chantier pourrait avoir lieu à l'automne 2003 et la remise des locaux s'échelonne dès le début de 2004 en fonction de l'importance des interventions par bâtiment, jusqu'au printemps 2005.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe: Tableaux des charges financières*

## ANNEXE

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)  
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement  
**RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE LA DÉPENSE NOUVELLE  
 ET DE LA COUVERTURE FINANCIÈRE**

**Crédit d'étude en vue de la transformation et rénovation des bâtiments de la Pastorale**

### I. Revenus annuels moyens

<b>Recettes propres</b>	<u>0</u>
(augmentation ou création de nouvelles recettes)	
<b>Economies prévues</b>	<u>0</u>
(réduction ou suppression de dépenses existantes)	
<b>TOTAL des revenus</b>	<u><u>0</u></u>

### II. Charges annuelles moyennes

<b>Total général des charges financières moyennes</b>	<u>26'813</u>
(report tableau)	
<b>Charges en personnel</b>	<u>0</u>
(postes supplémentaires)	
<b>Dépenses générales</b>	
<b>Coûts induits découlant des postes de travail supplémentaires</b>	<u>0</u>
(meubler, matériel, locaux, énergie, etc.)	
<b>Coûts induits découlant des nouveaux bâtiments et ouvrages</b>	<u>0</u>
(conclergerie, entretien, énergie, etc.)	
<b>Autres charges</b>	<u>0</u>
(préciser la nature : _____)	
<b>Octroi de subvention ou de prestations</b>	<u>0</u>
(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	
<b>TOTAL des charges</b>	<u><u>26'813</u></u>

### III. Couverture du projet

(Total des charges - total des revenus)

<b>Excédent de couverture</b>	<input type="text"/>
<b>Insuffisance de couverture</b>	<input type="text" value="26'813"/>

### IV. Taux de couverture en pourcent

(Revenus / charges)

<b>Pourcentage</b>	<input type="text" value="0.00%"/>
--------------------	------------------------------------

### V. Remarques

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)  
Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement

### EVALUATION DES CHARGES FINANCIÈRES MOYENNES (amortissement et intérêts)

#### Crédit d'étude en vue de la transformation et rénovation des bâtiments de la Pastorale

Catégories d'investissement	Etude non suivie de réalisation		Informatique (matériel bureautique et logiciels)		Véhicule, machine et matériel (selon liste)		Mobiliier, infrastructure informatique lourde		Camion, véhicule spécial, installation fixe		Infrastructure spécifique et installation fixe (selon liste)		Bâtiment administratif et génie civil		TOTAL
	y compris études y relatives	y relatives	y compris études y relatives	y relatives	y compris études y relatives	y relatives	y compris études y relatives	y relatives	y compris études y relatives	y relatives	y compris études y relatives	y relatives	y compris études y relatives	y relatives	
Durée d'utilisation moyenne	1	4	4	5	8	10	10	20	30	50					
taux d'amortissement sur le crédit	100.0%	25.0%	20.0%	12.5%	10.0%	5.0%	3.5%	2.0%							
I. Dépense nouvelle d'investissement															650'000
Crédit brut proposé - recettes d'investissement															0
Crédit net proposé															650'000
II. Charges financières annuelles moyennes															
Amortissement linéaire															13'000
Intérêts passifs moyens															13'813
Total des charges financières															26'813
III. Remarques															

4.250%



Département des finances  
Cellule d'expertise financière

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement     bouclement  
 investissement     Autre

Grands travaux - n° 54.03.00.508.65

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude extraordinaire de 650 000 F en vue de la transformation et rénovation des bâtiments de "la Pastorale" sise au 106, route de Ferney à Genève.

### 2. Evaluation

Le coût moyen annuel du projet se décompose comme suit :

Revenus propres	-
Economies prévues	-
<b>Total revenus</b>	-
Charges financières annuelles moyennes	26'813
Charges en personnel	-
Dépenses générales	-
Octroi de subvention ou prestations	-
<b>Total charges</b>	26'813

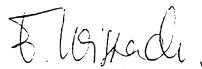
### 3. Financement

Aucune subvention fédérale n'est prévue.

Ce crédit d'étude extraordinaire de 650 000 F ne figure pas au budget d'investissement 2002. Il sera comptabilisé dès 2002 sous la rubrique 54.03.00.508.65.

S'agissant d'un crédit extraordinaire, le préavis technique est conditionné à l'adaptation du plan de trésorerie des grands travaux effectué par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, afin de respecter l'enveloppe globale des investissements 2002 votée par le Grand Conseil.

  
Marc Gloria

  
Eve Vaissade

Genève, le 18 juin 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs datés du 17 juin 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 20 juin 02

Signature du responsable financier :

